



La Division scolaire franco-manitobaine est à la recherche de candidat(e)s à l'**École communautaire Gilbert-Rosset** (Maternelle à 12^e année :

SUPPLÉANT(E)S EN CONCIERGERIE

Employé(e) occasionnel(le) pour remplacer un(e) concierge lors d'une absence durant le jour ou le soir
Journée de travail non garantie

Les candidat(e)s doivent :

- posséder un diplôme d'études secondaires
- posséder un certificat d'ouvrier qualifié dans un ou plusieurs métiers ou de responsable de l'entretien d'immeubles (atout)
- posséder d'excellentes connaissances du français et de l'anglais à l'oral et à l'écrit
- avoir de l'expérience en nettoyage et en entretien
- démontrer de la ponctualité, la fiabilité, la minutie et la confidentialité
- démontrer une attitude courtoise et collaboratrice envers le public et les collègues de travail
- adhérer à la philosophie de l'école
- adhérer à la philosophie d'inclusion
- promouvoir la mission de la DSFM et de la communauté scolaire

Salaire pour la suppléance en conciergerie : 20,26 \$ par heure

Les personnes intéressées sont priées de remplir le formulaire de suppléance – membres du personnel de soutien retrouvé au site web de la DSFM accompagnée d'un curriculum vitae en français et trois (3) noms de référence aux coordonnées ci-dessous :

Service des ressources humaines
Division scolaire franco-manitobaine
1263, chemin Dawson
Lorette (Manitoba) R5K 0S1

Courriel : ressources.humaines@dsfm.mb.ca

Téléphone : (204) 878-4424 poste 3689 Télécopieur (204) 878-3229

La Division scolaire franco-manitobaine se fait un devoir d'offrir une expérience englobante et sans obstacles aux personnes qui ont des besoins en matière d'accessibilité. Il est possible de demander des mesures d'adaptation à tout stade du processus de recrutement. Pour faire demande en confidentialité, envoyez un courriel au Service des ressources humaines : ressources.humaines@dsfm.mb.ca afin qu'il soit possible de prendre les dispositions nécessaires. N.B. Seulement les personnes choisies pour une entrevue seront contactées. La personne retenue pour ce poste devra soumettre l'originale d'une vérification du casier judiciaire appelé à travailler auprès des personnes vulnérables et l'originale d'une vérification du registre concernant les mauvais traitements récents de moins de 12 mois, jugée satisfaisante par l'employeur avant d'entrer en poste. Les coûts associés aux vérifications sont la responsabilité du candidat retenu.

Numéro du poste : 01-SUP-22